

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat de développement avec le département – sollicitation des crédits

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de développement conclu le 12 mars 2010 avec le département s'élève à un montant d'aides de 1 325 000 €.

Des projets nouveaux ont donné naissance à une sollicitation de crédits complémentaires en direction du département, alors même que la collectivité départementale a souhaité mettre fin au cumul des aides du Programme d'Aide au Développement des Communes (PADC) et du contrat de développement.

En premier lieu, une opération visant à faire face à l'absence de médecins dans le quartier de Châteauneuf a été initiée, par la réalisation d'une maison médicale dans l'ancienne école Krebs, rue Clément Krebs. Le coût de l'opération est de 644 927 € H.T., financé par l'Etat (150 000 €), la Région (97 588 €) et le Département. Ce dernier est sollicité à hauteur de 100 000 €, soit 15,5 % de l'investissement. La livraison de ce nouvel équipement s'effectuera en septembre 2013.

En second lieu, concernant les collèges George Sand, Jean Macé et René Descartes, l'entretien des gymnases nécessite des investissements prochains, respectivement de 97 773 €, 358 669 € et 195 783 €, soit un total de 652 225 € H.T.

Pour information, la participation annuelle de fonctionnement du Département par gymnase est de 5 488 €.

Le Département est sollicité à hauteur de 300 000 €, soit 46 % de la dépense, pour tenir compte du partage de temps d'usage entre les collégiens et les activités associatives dans les gymnases.

Aussi, la commune de Châtellerault demande-t-elle au département de la Vienne de compléter ses crédits d'aide de 400 000 €, pour les porter à un total de 1 725 000 €.

* * * * *

VU la délibération n° 42 du conseil municipal du 3 décembre 2009 relative à l'adoption du contrat de développement 2010 – 2015, entre de département de la Vienne et la commune de Châtellerault.

VU le contrat de développement signé en date du 12 mars 2010 entre la ville et le département de la Vienne,

VU la délibération n° 11 du 24 janvier 2013, relative à l'avenant n°1 du contrat de développement 2010 – 2015,

CONSIDERANT les opérations de la maison médicale de Châteauneuf et les charges afférentes aux trois gymnases des collèges,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les crédits correspondants auprès du conseil général de la Vienne,
- d'autoriser le Maire à effectuer toute démarche allant dans ce sens et à signer toutes pièces relatives à ce dossier

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 31/01/2013 n° 0440
Publié au siège de la mairie, le 28/01/2013

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM